

1^{ère} édition du Tournoi Enjoy Bad Night

27 mars 2020

REGLEMENT PARTICULIER

DISPOSITIONS GENERALES

Le règlement de la compétition est celui préconisé par la FFBaD sous la responsabilité du Juge-Arbitre. Le règlement général des compétitions sert de référence à son organisation.

Art 1 :

- Le juge-arbitre principal sera Stéphane LISSOT. Tout au long du tournoi il sera amené à prendre des décisions qui seront sans appel.
- Le tournoi est autorisé par la FFBaD sous le n°1903287 en cours
- Le tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés à la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Art 2 :

- La participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-arbitre a la faculté de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas ce règlement intérieur.

Art 3 :

- Tout joueur doit être en règle vis à vis de la FFBaD et doit être en possession de sa licence.

Art 4 :

- Dès leur appel sur le terrain, les joueurs disposeront de 3 minutes de préparation (dans l'ordre : test des volants, échauffements et changements de tenues inclus).
- Tout joueur ne répondant pas au second appel de son nom et passé un délai de 5 minutes, pourra être disqualifié par le Juge-arbitre.
- Les joueurs sont tenus de retirer la feuille de match auprès de la table de marque et de la restituer à cette même table dûment complétée immédiatement après la fin du match.
- Une tenue de badminton, conforme aux circulaires de la FFBaD, est exigée sur les terrains pour les joueurs et pour les coachs (chaussures fermées, bas de pantalon obligatoire, pas de boisson (sauf eau)).
- Le temps minimum de repos auquel ont droit les joueurs entre deux matchs consécutifs est fixé à 20 min quelle que soit la discipline (le temps de repos est compté à l'annonce du dernier point du match précédent jusqu'à l'annonce « jouez » du match suivant). Il ne pourra

être réduit qu'avec l'accord express des intéressé(e)s. Le Juge-arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

- Le plateau de Jeu est réservé au Juge-arbitre, arbitres, aux organisateurs, aux joueurs, et aux entraîneurs uniquement aux emplacements réservés pour le coaching.

Art 5 :

- Contestations : seul le responsable d'un club pour le jour du tournoi pourra contester auprès du Juge-Arbitre. Toute réclamation faite par une autre personne ne sera pas recevable.

Art 6 :

- Le comité organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, accidents ou autres incidents...

DISPOSITIONS PARTICULIERES

Art 7 :

- Un tableau est possible pour toutes les catégories.
- Les tableaux comporteront : Soit une première phase en poules de 3 ou 4 avec 2 dans la mesure du possible 2 sortants par poules. Puis une seconde phase en élimination directe. Ou une poule unique de 5.
- Dans un même tableau, le CCPH du mieux classé des participants ne peut pas être plus de 16 fois supérieure à celui du moins bien classé. Par exemple, si le joueur le moins bien classé d'un tableau a une cote de 8 (D9), alors le tableau ne peut pas inclure un joueur dont la cote serait supérieure à 128 (R5). Cas particulier : si un tableau inclut un joueur NC ou P12, alors il peut inclure au maximum des joueurs classés D8 (cote strictement inférieure à 32).

Art 8 :

- L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-arbitre et du comité organisateur pour le bon déroulement du tournoi. Les matchs pourront être lancés 1h à l'avance. Les joueurs devant quitter le gymnase devront obtenir l'accord du Juge-arbitre.
- Tous les matchs se dérouleront en auto-arbitrage sauf les phases finales qui pourront être arbitrées.
- Les organisateurs, en accord avec le Juge-arbitre, se réservent le droit de modifier les poules et/ou les tableaux, si besoin est, et de prendre toutes les mesures nécessaires au bon déroulement du tournoi.
- Suite au nouveau règlement concernant les classements, l'organisation inscrira les joueurs par niveau de sorte que le CPPH soit le critère de répartition et non plus la série du classement. Dans ce cas, un tableau sera constitué de joueurs, joueuses ou paires ayant un CPPH compris entre la valeur X et la valeur Y

Art 9 :

- Les volants seront à la charge des joueurs. En cas de litige, le volant choisi sera le QETZAL OFFICIAL, en vente dans la salle à la table de marque.

Art 10 :

- Tout volant touchant une infrastructure du gymnase (câbles, paniers de basket, ...) sera compté « faute » en jeu, et pourra être remis une fois au service selon la configuration de la salle.

Art 11 :

- Les inscriptions devront être obligatoirement faites avant le dimanche 22 mars 2020 à 23h59 sur le site internet.
- Aucune inscription ne sera enregistrée par mail ou téléphone. Mais par voie électronique sur l'évènement du calendrier du site www.badminton50.fr.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux. Dans ce cas, la prise en compte ou le refus des inscriptions se fera en premier par date d'inscription.
- Après le tirage au sort, les droits d'inscriptions, ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, et sur présentation d'une pièce justificative (certificat médical, attestation de travail, ...) conformément à l'article 3.1.5 du Règlement Général des Compétitions.

Art 12 :

- Les récompenses ne seront pas remises avant la fin de la compétition et ne pourront en aucun cas être expédiés. Les vainqueurs et finalistes de tous les tableaux seront récompensés.
- L'organisation se réserve le droit de diminuer les récompenses si le nombre d'inscrits dans un tableau est insuffisant.

Le comité organisateur remercie par avance tous les participant(e)s qui, en observant scrupuleusement ce règlement, apporteront leur contribution à la réussite de ce tournoi pour la satisfaction de tous.